

# AFGSU2 - Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence Niveau 2

## Identifier une urgence médicale et savoir la prendre en charge efficacement !

La profession d'assistant(e) dentaire étant inscrite dans le Code de la Santé Publique depuis 2017, elle lui donne le statut de personnel de santé. Il est alors obligatoire d'être titulaire de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2.

Cette formation, dispensée par des formateurs agréés CESU, vous permettra de pouvoir répondre plus promptement et efficacement à toute situation d'urgence susceptible de survenir au cabinet dentaire.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.
- Connaître les mesures à appliquer et savoir utiliser les moyens de protections individuels et collectifs face à un risque à conséquences sanitaires.

### PROGRAMME DE LA FORMATION

#### 1er jour

##### Matin

- Prise en charge des urgences vitales
- Protection d'un danger immédiat.
- Alerte (SAMU ou numéro interne « urgences vitales » de l'établissement), bilan, suivre
- les conseils donnés.
- Obstruction aiguë des voies aériennes.
- Arrêt d'une hémorragie externe.
- Mises en situation.

##### Après-midi

- Prise en charge des urgences vitales (suite)
- Inconscience avec ventilation spontanée, liberté et protection des voies aériennes.
- Arrêt cardiaque (adulte, enfant, nourrisson), réanimation cardiopulmonaire dans le cadre privé (compressions thoraciques, défibrillateur automatisé externe, bouche-à-bouche).
- Mises en situation.

#### 2ème jour

##### Matin

- Prise en charge des urgences vitales (suite)
- Arrêt cardiaque (adulte, enfant, nourrisson), réanimation cardiopulmonaire avec matériel d'urgence (défibrillateur automatisé externe, matériel/chariot d'urgence,...).
- Surveillance des paramètres vitaux avec appareils non invasifs.
- Mises en situation.

##### Après-midi

- Prise en charge des urgences potentielles
- Prise en charge d'un malaise.
- Prise en charge d'un traumatisme osseux (matériel d'immobilisation, retrait éventuel d'un casque de motocyclette).

- Prise en charge d'un traumatisme cutané (brûlures, plaies).
- Mises en situation.

#### 3ème jour

##### Matin

- Prise en charge des urgences potentielles (suite)
- Règles élémentaires d'hygiène et de protection face à un risque infectieux.
- Principes de relevage et brancardage.
- Accouchement inopiné (mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant).
- Mises en situation.

##### Après-midi

- Risques collectifs, comprendre le concept de « situations sanitaires exceptionnelles »
- Connaître l'organisation de la réponse du système de santé dispositif ORSAN et dispositif ORSEC.
- S'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles.
- Être sensibiliser à l'accueil d'un afflux de blessés et aux techniques du « damage control ».
- Être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation.
- Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées.
- Connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches.
- Bilan, évaluation de la formation.



## FORMEZ VOUS AUX GESTES QUI SAUVENT !



### PUBLIC DE RÉFÉRENCE

Professionnels de santé



### PRÉ-REQUIS

Aucuns



### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Présentation théorique
- Ateliers de mise en situation



### DATES DES SESSIONS

Formation sur 3 jours (21h)

- 6, 13 et 20 septembre 2021
- 11, 18 et 25 octobre 2021
- 6, 13 et 20 décembre 2021



### DROITS D'INSCRIPTION

650 € TTC pour les 3 jours,  
*Prise en charge possible par votre OPCO ou Pôle Emploi*



### LIEU DE LA FORMATION

Académie d'Art Dentaire  
Isabelle Dutel  
41 place Jules Ferry  
Montrouge (92)  
Accessibilité aux personnes en situation de handicap



### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 10  
Maximum 12

### FORMATEUR AFGSU

Agréé CESU  
(Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence)

## AFGSU2 - Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence Niveau 2

### → Participant(e) à la formation

- Mme     Mr  
Nom :  
Prénom :  
Fonction :  
E-mail :  
Tél. :  
 Reconnaissance Travailleur Handicapé  
 Je finance personnellement la formation et renseigne mon adresse :

#### Dates

- 6, 13 et 20 septembre 2021  
 11, 18 et 25 octobre 2021  
 6, 13 et 20 décembre 2021

#### Où ?

**Académie d'Art Dentaire**  
41 place Jules Ferry  
Montrouge (92)  
Accessibilité aux personnes  
en situation de handicap

#### Horaires

Accueil : 8h45  
Travaux : 9h00-12h30/13h30-17h00

### → Prise en charge employeur/ financement OPCO - libellé convention

- Société : IDCC (identifiant de la convention collective 4 chiffres) :  
Représentant légal :  
E-mail : CCN (convention collective nationale) :  
Tél :  
Siret : Code NAF (4 chiffres) :  
 Financement OPCO

### → Demandeur d'emploi, financement Pôle Emploi

- Votre identifiant :  
Adresse de votre agence de rattachement :

- Coordonnées de votre conseiller(e)  
Nom : Prénom :  
Téléphone : E-mail :

- J'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription ci-dessous.  
Dès réception de la fiche d'inscription complétée et signée, nous vous ferons parvenir la convention de formation.

- Fait à : Le : Signature et cachet de l'entreprise :

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION

##### Prix de la formation

Le coût de la formation est de 650 € TTC.  
Formation non assujettie à la TVA, conformément à l'article 261 4-4 du Code Général des Impôts.  
Numéro d'agrément formation : 11921613492.

##### Modalités d'inscription et de règlement

Tout formulaire d'inscription doit être accompagné du règlement par chèque.  
Un délai de rétractation de 14 jours est de droit.  
Le règlement est encaissé à la fin de la formation.

##### Conditions d'annulation

L'Académie d'Art Dentaire se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard 15 jours avant la session, si le nombre de participants minimum n'est pas atteint. Les participants seront alors remboursés des éventuels frais de formation engagés (hors transport, hôtel, ...).  
Le participant peut annuler sa participation à la formation. Pour toute annulation au plus tard 15 jours avant la session, une somme de 200 € sera retenue pour frais de dossier. Pour toute annulation dans les 14 jours précédents la formation, la totalité du montant sera due. Toute annulation devra être confirmée par écrit.